



## Endetté à cause d'un crédit fait par mon ex.

Par **Mickaelm**, le 16/11/2011 à 17:18

Bonjour,

J'avais donné à mon ex, la maman de ma fille, une procuration sur mon compte, on s'est séparés il y a maintenant 7 ans.

Courant 2009, soit 5 ans après notre séparation, des huissiers sont venus frapper à ma porte pour me demander de rembourser un crédit engagé par mon ex, ainsi que ses intérêts. C'est à ce moment là que j'ai su qu'elle avait contracté un crédit à mon nom auprès d'un magasin d'électroménager, à l'époque où l'on était ensemble, pour une machine à laver dont je n'ai jamais vu la couleur !!

J'ai donc une ordonnance d'un huissier qui me demande de rembourser le crédit, + les interets des 7 années.

Aujourd'hui très endetté, j'ai de gros problèmes financiers et avec ma banque, dont je ne vois plus le bout.

Quel recours puis-je avoir pour soulager cette dette voire l'annuler ? Comment me retourner ? Où puis-je me renseigner ? Comment faire valoir ce type d'escroquerie suite à une procuration ?

Merci par avance de votre aide et de vos conseils qui me seront très précieux, car je suis dépassé et désemparé...

Mickaël.

Par **Domil**, le 16/11/2011 à 20:58

[citation]une ordonnance d'un huissier[/citation] c'est à dire ? Un jugement a été fait ? C'est une ordonnance d'injonction de payer délivré par un tribunal ?

Si ce n'est qu'un papier de l'huissier sans titre exécutoire, la dette est prescrite

Par **Mickaelm**, le 16/11/2011 à 21:55

Non j'ai juste un huissier qui est venu taper à ma porte, il n'y a pas eu d'intervention de tribunal ni de jugement.

[quote]Si ce n'est qu'un papier de l'huissier sans titre exécutoire, la dette est prescrite[/quote]

C'est à dire ? Quels sont les délais ? Entendez-vous que mes "remboursements" chaque mois depuis 2 ans ne devraient plus avoir lieu ? Qu'il y a prescription...

Merci beaucoup en tout cas de votre aide précieuse !!

Par **Domil**, le **17/11/2011** à **00:22**

[citation]Entendez-vous que mes "remboursements" chaque mois depuis 2 ans ne devraient plus avoir lieu ?[/citation] parce que vous avez payé ?

Par **Mickaelm**, le **17/11/2011** à **09:34**

oui, je paye en ce moment, tous les mois depuis le passage de l'huissier, soit 2 ans. Et là je suis endetté de partout maintenant a cause de cette histoire...